Suivi sanitaire

Nous sommes responsables des jeunes durant les activités de l'aumônerie. Il est donc indispensable de disposer des renseignements nécessaires à leur bonne santé. Il pourra être utile (comme c'est le cas dans un accueil collectif de mineurs) de désigner un adulte chargé d'assurer le suivi sanitaire de l'aumônerie. A défaut, cette tâche incombe au responsable.

Cette personne veillera à collecter les fiches de renseignements médicaux, à informer les animateurs de l'existence d'éventuelles allergies, à identifier (en cas de sortie de plus d'une journée notamment) les jeunes qui suivent un traitement médical et à s'assurer de la prise des médicaments, à tenir à jour les trousses de premiers soins. Elle contribue à la protection des mineurs par une attitude d'écoute, une veille au bien-être physique et psychologique de chacun, et le cas échéant une capacité d'alerte en vue d'un appel des parents ou d'un médecin.

Le modèle ci-joint sera adapté en fonction des besoins spécifiques liés à telle ou telle activité. Le modèle de fiche sanitaire de liaison Cerfa est obsolète et ne doit plus être utilisé. Pour les mineurs nés avant le 1er janvier 2018, les seules vaccinations obligatoires (sauf contre-indication médicale) sont celles contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTPolio). Le carnet de santé ou un certificat médical en attestent.

Les données médicales sont des données personnelles sensibles dont la confidentialité doit être assurée et qui ne doivent en aucun cas être conservées au-delà de la durée de l'événement pour une fiche ponctuelle, ou de l'année scolaire si les renseignements couvrent toute l'année.